



Litige après vente immeuble

Par **CALLISTO**, le **21/05/2013 à 18:52**

[fluo]bonjour[/fluo]

a la suite de la vente d un bien immobilier nous rencontrons des problèmes avec les acheteurs nous avons fait executer des travaux de toiture sur ce bien en date du 10/2010.La vente à eu lieu en 04/2012, ils nous disent maintenant avoir des problèmes de fuites que nous n'avions pas avant. Malheureusement l'artisan qui a effectué ces travaux est introuvable et il n y avait pas de garantie de souscrite à notre connaissance, nous sommes assignés en référé et nous voudrions savoir quoi faire.

[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **chaber**, le **21/05/2013 à 19:28**

bonjour,

bonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles qui prennent le temps de vous répondre

Prendre un avocat pour tenter de rejeter la faute sur l'artisan responsable des travaux (i on le retrouve).

mais au départ ce sera à vous d'assumer vu le manque de garantie décennale et l'artisan dans la nature